



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

**Arrêté préfectoral du 6 juin 2025
portant renouvellement du bureau de l'association foncière
de SAINT-USAGE**

Le Préfet de la Côte-d'Or

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L121-1 à L121-26 ; L123-1 à L123-35 ; L131-1 et L133-1 à L133-7 ; R131-1 et R133-1 à R133-15 ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 1962 relatif à la constitution d'une l'association foncière dans la commune de SAINT-USAGE ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2018 dernier en date portant renouvellement du bureau de l'association foncière de SAINT-USAGE ;

VU l'arrêté n° 507 / SG du 28 mars 2025 donnant délégation de signature à Mme Manuelle DUPUY directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 512 du 7 avril 2025 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la Côte-d'Or ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 mai 2025 désignant la moitié des membres appelés à faire partie du nouveau bureau ;

VU le courrier du président de la chambre d'agriculture en date du 23 avril 2025 désignant l'autre moitié des membres ;

SUR proposition de la directrice départementale des territoires ;

A R R Ê T E

